LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III L'abbé Joseph-Prosper Lafortune.—IV Union Saint-Jean. — V Le premier congrès eucharistique régional.

AU PRONE

Le dimanche, 28 septembre

On annonce:

La fête de saint Michel (solennité le 2e dim. d'octobre);

Les exercices du mois d'octobre (1);

La fête du Saint-Rosaire.

Dans les églises où la Confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière toties quoties pour dimanche prochain (de midi, samedi à minuit dimanche soir).

Norz. — On peut se confesser dès le jeudi pour gagner l'indulgence toties quoties de la fête du Saint-Rosaire; on peut communier samedi ou dimanche.

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les hôpitaux: dans le diocèse de Joliette, pour les séminaristes.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 septembre

Messe du 20e dim., semi-double; 2e or. de saint Wenceslas, 3e A cunctis. — I vêpres de saint MICHEL; seule mém, du dim.

⁽¹⁾ La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

¹⁰ Une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

²⁰ Deux indulgences plénières: a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique; b) pour ceux qui.